



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

TOM : Wallis-et-Futuna

Question écrite n° 29875

Texte de la question

Avec plus d'un demi-millier de personnes handicapées dont une centaine souffre de déficiences lourdes, le territoire de Wallis-et-Futuna doit aujourd'hui faire face à une situation particulièrement préoccupante. L'insuffisance de la subvention d'Etat qui leur est octroyée annuellement et l'inapplicabilité de plusieurs dispositions législatives sur le territoire ont retardé d'autant leur reconnaissance sociale et leur intégration professionnelle. Outre la revalorisation de cette subvention qui fait actuellement l'objet de discussions, il paraît indispensable de réaliser une étude sur les difficultés rencontrées par les publics dits fragiles à Wallis-et-Futuna (femmes seules, personnes handicapées, alcooliques, etc.) et de formuler des propositions concrètes et adaptées au territoire pour améliorer leurs conditions de vie. La loi du 10 juillet 1987 n'étant pas applicable sur le territoire, l'AGEFIPH, association chargée de la gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées, ne peut le faire bénéficier du programme exceptionnel qu'elle a lancé en ce début d'année et pour trois ans en direction des personnes handicapées ; elle s'est en revanche déclarée prête à apporter son aide technique à la réalisation d'un rapport faisant un point détaillé de la situation sur le territoire. Compte tenu de cet accord de principe, M. Victor Brial souhaite savoir de M. le secrétaire d'Etat à l'outre-mer s'il est favorable à cette proposition et s'il entend en conséquence la mettre rapidement en oeuvre.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du secrétaire d'Etat à l'outre-mer sur la situation des personnes handicapées, souffrant de déficiences lourdes, sur le territoire de Wallis-et-Futuna. Conscient de l'insuffisance de la subvention d'Etat qui leur est octroyée annuellement et du fait que l'inapplicabilité de plusieurs dispositions législatives sur le territoire retarde d'autant leur reconnaissance sociale et leur intégration professionnelle, le secrétaire d'Etat à l'outre-mer, dans le cadre du projet de loi de finances en cours, et sous réserve de son adoption par la représentation nationale, a obtenu une revalorisation substantielle de l'allocation en faveur des personnes handicapées de Wallis-et-Futuna. En ce qui concerne l'étude que vous souhaitez voir se réaliser sur les difficultés rencontrées par les publics dit fragiles à Wallis-et-Futuna, je vous rappelle qu'une mission a été diligentée pour étudier la situation des personnes handicapées dans les districts de Hihifo, de Hahake à Wallis et dans le royaume d'Alo à Futuna. Les données contenues dans les rapports établis par le Dr Hélène Guegan-Fenech sur la période 1997-1998 font l'objet d'une exploitation par les services du secrétariat d'Etat à l'outre-mer, afin de formuler des propositions concrètes et adaptées au territoire et de répondre ainsi à votre souci d'améliorer les conditions de vie des handicapés de Wallis-et-Futuna.

Données clés

Auteur : [M. Victor Brial](#)

Circonscription : Wallis-et-Futuna (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29875

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : outre-mer

Ministère attributaire : outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mai 1999, page 2946

Réponse publiée le : 26 juillet 1999, page 4613